

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'EYNE**

L'an deux mille vingt-six le jeudi neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle du Conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane PARASSOLS BECQ, Maire.

Date de la convocation : 02/07/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Membres présents : Thierry BRUNO, Stéphane PARASSOLS BECQ, Xavier VIDOU, Marc CARCASSONNE, Lydie BLONDEAU, Philippe POUSSIN, Pierre-Rémi LAURET

Absents excusés : Sophie SALA, Alexia RAMADE, Julienne WINDELS, Julien PIQUE

Marc CARCASSONNE a été désigné en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Objet : Décision modificative n°1 – Budget Annexe Régie Patrimoine et Environnement

M. le Maire explique à l'assemblée que dans le budget, il y a une erreur dans l'imputation des amortissements qui été réalisé au chapitre 68 au lieu du chapitre 042. Il convient de régulariser cela par une décision modificative comme suivant :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses fonctionnemet		
Chap 68 – art 681	- 2259,05 €	
Chap 42- art 681		+ 2259,05 €

**OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget de la Régie Patrimoine et Environnement telle que présentée ci-dessus ;

- **DONNE** pouvoir Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Stephane PARASSOLS BECQ



La Secrétaire de séance,

Marc CARCASSONNE

